

COMPTE RENDU DU CONSEIL de QUARTIER DU 29 SEPTEMBRE 2021 - SECTEUR 3

Le Président : Didier FISCHER

Le Vice-Président : Nicolas ROBBE

Etaient présents

24 Coignériens

Le Président : Didier FISCHER      Le Vice-Président : Nicolas ROBBE

Représentants du Conseil Municipal et secrétaires de séances

Mme Aliya JAVER - M. Nicolas GROS DAILLON

Introduction de M. le Président Intervention de M. le Vice-Président	
THEMES ABORDES	Questions et réponses apportées
<p>1) Forêt Dassault</p> <p><b>Point d'informations de M. Le Maire</b></p> <p>211 hectares sur Coignières, près d'une centaine sur Saint-Rémy et Pontchartrain. Les terres sont protégées au PLU ; elles sont non constructibles. Et l'espace agricole ne bougera pas. Suite au décès d'Olivier Dassault, la succession est en cours. Pour le moment, les bois ne sont pas vendus bien qu'en vente. Il existe un plan de gestion – classique - qui perdurera et s'imposera au futur propriétaire.</p> <p>Quid d'un propriétaire « public » ? M. le Maire a écrit à l'administration (Préfet de Région), à Valérie Péresse et à P. Bédier... Estimation de la vente entre 10 et 20 millions d'euros. La ville est vigilante quant à la suite de ce dossier, pour une gestion plus adéquate de la faune et de la flore (meilleure coupe des chênes, meilleure gestion des animaux: sangliers, etc.). Il ne faut pas oublier que la GR11 est un espace public et que la forêt représente une partie du patrimoine de la ville. De plus amples informations sont attendues.</p> <p>1) L'école Bouvet</p> <p>Il faut rénover ce bâtiment qui n'a pas subi de réhabilitation depuis sa création, à titre d'exemple une rénovation thermique s'impose. Et prévoir une meilleure accessibilité pour les PMR – avec un ascenseur. Des espaces « fraîcheur » sont prévus au niveau des cours ainsi qu'une révégétalisation des espaces. La reprise des intérieurs sera de qualité. Les coûts sont en cours d'évaluation ; le projet n'est pas finalisé. Toutefois, le montant est estimé aux alentours de 2,7 millions d'euros HT.</p> <p>1) Le collège</p> <p>Il sera entièrement démolit et reconstruit. En attendant, les cours seront maintenus dans des préfabriqués.</p> <p>1) Le PLU</p> <p>La révision du PLU est actée : adoption en décembre 2019 et révision en janvier 2020. Les coignérien-ne-s seront consulté-e-s à chaque étape (diagnostic pendant 6 mois, PADD pendant 6 mois, approfondissement et OAP pendant 8 mois, arrêt du projet). Lorsque le projet sera arrêté au bout de deux ans, les institutions donneront leur avis pour une enquête publique.</p> <p><b>Amorce</b> : L'appel d'offre a été faite par SQY et le cabinet a été choisi en septembre 2021.</p> <p>La phase <b>diagnostic</b> est activée et l'ensemble des coignériens- sont invités à donner leur avis au cours de 3 ateliers, gérés par le cabinet (2 ateliers en salle, 1 atelier sur les mobilités douces – en soirée ou en week-end). Voir un quatrième sur les manifestations communales ; mais en cours de réflexion. Attention, il sera nécessaire de s'inscrire en amont pour des raisons de sécurité et d'organisation. Cet atelier est ouvert à tous.</p> <p><b>4 objectifs indissociables</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité de vie en intégrant la transition écologique ;</li> <li>- Faire évoluer les zones d'activités pour répondre aux enjeux écologiques et économiques futurs ;</li> <li>- Mettre en place une cohabitation entre les activités (économiques..) et les citoyen-ne-s</li> <li>- Ville-Porte de la vallée de Chevreuse</li> </ul> <p><b>Questions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PLU : faire évoluer la ville vers un avenir meilleur. Comment filtrer les envies de toutes et tous ?</b></li> </ul> <p>Pour enrichir le diagnostic, il est important d'avoir un maximum de retours ; recueil d'informations. Ensuite, le cabinet, qui est professionnel dans le domaine, aidera à synthétiser et prioriser ; c'est leur travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Quid de la communication sur les ateliers ?</b></li> </ul> <p>Le Mag de novembre, un flyer dans la boîte aux lettres, les réseaux sociaux de la commune et le site autant de supports qui seront mobilisés.</p>	
<p><b>Pas loin de Conforama, il y un rond-point où la signalisation pour le passage piéton est de 4 secondes. Or des enfants traversent ce boulevard (des Arpents). C'est dangereux.</b></p>	<p>* Il s'agit d'une compétence départementale : ce dernier sera interpellé une nouvelle fois.</p>
<p><b>Il y a eu une déclaration de catastrophe naturelle due à la sécheresse . Est-ce que cela sera renouvelée ?</b></p>	<p>* Chaque année, la mairie recense les informations pour identifier les lieux où il y a un problème de sécheresse. Il est important de remonter tous les incidents avec des pièces justificatives, comme les photos. Une information est insérée chaque année sur la page facebook de la ville.</p> <p>* Vers le mois d'avril, une saisine auprès du préfet est faite. S'il y a plusieurs dossiers fournis, cela pèse davantage dans le classement (intérêt collectif versus intérêt individuel).</p> <p>* Le classement est une chose (comme en 2019) mais il n'y a eu que 15 jours en juillet pour réagir auprès de son assurance ( in fine cela dépend aussi du contrat souscrit auprès de certaines assurances, qui peuvent aussi contester il faut alors engager une demande de contre-expertise).</p>
<p><b>Rue des Louveries : il y a une portion de route (100m), après la station de lavage, qui est en sens interdit (quand on remonte en venant de Kiloutou). Est-il possible d'avoir un panneau sens interdit « sauf riverains » pour éviter de faire le tour en prenant un axe bouché ?</b></p>	<p>* Ce sens interdit a été fait à la demande des riverain-ne-s, qui ont eu des craintes sur le trafic du carrefour des fontaines. La demande peut être mise à l'étude.</p> <p>* Point de vigilance : comment contrôler l'usage par les riverain-e-s uniquement ? Cela risque d'être un véritable appel d'air et, il y a 10 ans, cette portion était très fréquentée. Une majorité des personnes présentes est contre cette idée en raison d'un fort risque de perturbations.</p>
<p><b>La résidence située à l'allée des Erables, sera reprise par la mairie. Est-il possible de prévoir des interdictions de stationnements au sein de la résidence pour éviter les abus ?</b></p>	<p>* Il est vrai que la mairie va reprendre la voirie et les réseaux. Néanmoins, la procédure d'acquisition est longue.</p> <p>* Il faut savoir que le parking restera privé.</p>
<p><b>Depuis qu'on n'utilise plus de pesticides, Coignières est davantage polluée par les herbes. Il manque un entretien par la ville et les propriétaires. Serait-il possible de rappeler aux Coignérien-ne-s leur devoir de citoyen-ne via un encart dans le bulletin municipal ? Par exemple, il y a des endroits où les haies dépassent sur les trottoirs et il n'est plus possible de circuler. De même au niveau de la piste cyclable le long du parc de la préverderie.</b></p>	<p>* Il est vrai qu'au mois de mai, les services ont été débordés avec les pluies. Il y a eu, de facto, un certain nombre d'herbes entravant les passages.</p> <p>* Courant juillet, M. le Maire a demandé le rattrapage de ce qui n'a pas été fait :c'est en cours d'achèvement.</p>

SUITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>* il est rappelés que la responsabilité de tailler les haies, nettoyer jusqu'à 1m devant sa propriété, incombe aux propriétaires.</li> <li>* Oui, la mairie pourra rappeler cela dans le prochain magazine de la municipalité ; c'est du civisme.</li> <li>* S'il y a des tâches d'huile, de graisse etc. sur le trottoir en raison du stationnement de voitures devant les propriétés, il est possible d'appeler la mairie.</li> <li>* Concernant les dépôts sauvages, la police municipale est déjà intervenue à diverses occasions. La ville déléguera prochainement pour</li> </ul>
Le parc de la prévenderie est peu attractif. Il ne donne pas envie d'y aller : les jeux sont vétustes, les sols sont inadéquats... le parc pourrait être révisé correctement ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une opération est prévue pour la restructuration du parc avec de nouveaux jeux – dont des jeux inclusifs. Une étude est en cours au niveau du parc de la prévenderie justement.</li> <li>* Concernant le « terrain vague », des questions sont à l'étude : garder l'espace pour des manifestations, améliorer le revêtement...</li> <li>* L'idée est également de créer un espace pour les animaux, comme dans beaucoup de villes. Toutefois, l'hypothèse d'interdire l'accès aux animaux n'est pas exclu.</li> <li>* Les coigniériens seront consultés sur le futur projet d'aménagement.</li> </ul>
Au niveau des déchets verts, il y a deux camions qui passent : un premier, qui prend les déchets, et un deuxième, qui passe à vide.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* C'est une erreur de tournée : il faut immédiatement le signaler à Peps (le serveur de Saint-Quentin-en-Yvelines). Ce serveur est valable pour tous les problèmes liés au ramassage des déchets.</li> <li><b>La mairie est intervenue pour sauvegarder un ramassage des déchets verts tous les 15 jours.</b></li> </ul>
Résidence des deux fontaines : dépôts réguliers de poubelles devant l'entrée de la résidence par des personnes externes/des artisans. Un affichage a été mis, et arraché. Est-il possible de mettre des caméras ? De plus, il y a des arbres en face avec une multitude de déchets en dessous (boîtes de pizzas, lit, table...). C'est une catastrophe, c'est chaque semaine et cela baisse la valeur des biens.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des agents en mairie sont déjà venus ramasser.</li> <li>* <b>La mairie va étudier cela de près.</b> Concernant la caméra, il y a tout un processus à mettre en place.</li> </ul>
Sur le boulevard des Arpents, il y a beaucoup d'accélération de la part des automobilistes ; cela fait vibrer les appartements et constitue une véritable nuisance sonore. Est-il possible de remettre un radar mobile, en attendant la révision du PLU ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Actuellement, il y en a deux radars mobiles.</li> <li>* La mairie verra avec le département pour la faisabilité de cette proposition et voir si des aménagements peuvent être trouvés.</li> <li>* Attention, cela peut être dissuasif au départ mais pas vraiment sur la durée.</li> <li>* Concernant l'amélioration côté nationale 10, la mairie essaie d'obtenir un enfouissement pour dégager l'espace et réaménager le boulevard. Cela va prendre du temps car cela ne dépend pas de la ville.</li> </ul>
Quand il pleut, il y a beaucoup d'inondations et de fissures dans le parking de la résidence des deux fontaines. Il y a eu des remontées auprès de la mairie au premier semestre 2021, par le syndicat, et il n'y a pas eu de suite. Il faut savoir qu'il y a 25 ans, la zone de la résidence a été déclarée « inondable » : pourquoi y-a-t-il eu autorisation de construire ? Il n'y a pas eu de précautions prises lors de la construction.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Coignièrès est un ancien marécage ; il y a souvent des inondations dans les sous-sols</li> <li>* La mairie va vérifier ce qui a été fait auprès de la préfecture et faire un retour au syndicat.</li> <li>* De même, M. le Maire vérifiera ce qui s'est passé au niveau des autorisations données à l'époque (conditions du permis de construire).</li> </ul>
Quand il y a des manifestations au parc de la prévenderie, le bruit revient en écho au niveau de la résidence des deux fontaines : serait-il possible de baisser le son ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* La fête de la musique n'a lieu que deux fois par an.</li> </ul>
Serait-il possible d'accorder les pistes cyclables, puisque les Yvelines est une terre de vélos ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A l'échelle de l'agglomération, oui.</li> <li>* Une réflexion est en cours et un schéma a été adopté pour mettre en cohérence l'ensemble des pistes cyclables, existantes et à venir.</li> <li>* Il y a des pistes qui vont dépendre de l'agglomération et d'autres, de la commune. L'objectif étant d'avoir un maillage efficace permettant les déplacements et le tourisme.</li> </ul>
De qui dépend l'entretien de la piste cyclable située boulevard des arpents ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* La voie est gérée par le Département, que nous avons saisi déjà à diverses occasions suite à certains incidents constatés.</li> </ul>
Il y a des camionnettes qui se garent sur le parking public devant la Criée, rue de la prévenderie. Or, les véhicules de la résidence privée située à côté du restaurant n'ont pas toujours une visibilité sur la route, ce qui est dangereux. Est-il possible de faire quelque chose ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* La rue de la prévenderie est une voie de délestage, ce qui apporte des nuisances sonores aux habitant-e-s. La mairie verra la possibilité de restreindre la typologie de véhicule pouvant se garer pour exclure les camionnettes.</li> </ul>
On ne voit plus le panneau « cédez le passage » au niveau du grand frais, vers la gare, en raison des herbes	<ul style="list-style-type: none"> <li>* La mairie regarde cela pour faire le nécessaire</li> </ul>
Dans l'étude du projet du parc de la prévenderie, serait-il possible d'avoir une clôture uniforme communale au lieu d'avoir des haies différentes ? Et un terrain de boules ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Le boulodrome est effectivement prévu.</li> <li>* La question de la clôture est prise en compte et sera mise à l'étude.</li> </ul>
Est-il possible de rappeler la priorité à droite après la chicane, rue de la prévenderie ? Les gens qui ne sont pas du secteur ne le savent pas.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une étude globale est en cours.</li> </ul>
Réglages des feux tricolores niveau boulevard des arpents : que faire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Le département a été alerté sur ce sujet. Il semblerait qu'un seul feu ait été réglé pour le moment. Mais nos démarches continuent.</li> </ul>

La prochaine réunion  
Courant 2022